Le Maire de Nice

Nice, le 22 octobre 2026

Chère Madame, Cher Monsieur,

Les violences et les pillages qui ont frappé notre ville samedi 17 octobre sont intolérables. Rien ne peut justifier que des commerçants voient leurs établissements saccagés, leurs vitrines brisées et le fruit de leur travail détruit par des barbares venus semer le chaos.

Ces casseurs et ces pilleurs ne défendent aucune cause. Ils profitent des manifestations pour se livrer à des violences et à des actes de délinquance. Ils doivent être identifiés, poursuivis et sanctionnés avec la plus grande fermeté. Je souhaite que les peines les plus sévères prévues par la loi soient requises à l'encontre des responsables, jusqu'aux assises lorsque les faits le justifient. Il ne peut y avoir aucune impunité pour ceux qui s'attaquent à nos commerces et mettent en danger la sécurité des Niçois.

Face à ces événements, les services municipaux sont intervenus pour sécuriser les commerces endommagés et remettre en état l'espace public immédiatement après les faits. Dès lundi, j'ai instauré un couvre-feu pour les mineurs non accompagnés, de 21 h à 6 h, dans le centre-ville, le Vieux-Nice et le secteur Trachel/Gare du Sud, en vigueur jusqu'au lundi 26 octobre à 6 h. Plusieurs interpellations ont déjà eu lieu depuis son entrée en vigueur.

Une cellule d'accompagnement a également été mise en place pour soutenir les commerçants victimes de dégradations dans leurs démarches administratives, juridiques et financières, ainsi que sur le plan psychologique. La mise en place d'un référent unique au sein de la Mission Commerce facilitera également l'ensemble des démarches. De plus, la Ville s'engage à répondre sous 48 heures aux demandes administratives relevant de ses compétences et à vous accompagner, si nécessaire, dans vos demandes de report de fiscalité locale auprès des services de l'État.

Alors qu'une nouvelle manifestation est annoncée samedi 24 octobre, j'ai demandé à l'État de l'interdire. Nous ne pouvons accepter que nos commerçants soient une nouvelle fois exposés à la violence de groupes de casseurs. J'ai également exigé un renforcement des effectifs de la Police nationale, indispensable pour assurer durablement la sécurité dans notre ville.

Je remercie le préfet Jean-Marie Girier pour la mobilisation annoncée de 450 policiers à cette occasion. De son côté, la Ville engagera des moyens exceptionnels, avec près de 280 policiers municipaux et 42 véhicules déployés dès samedi matin, notamment pour protéger les secteurs commerçants. Un dispositif d'alerte par SMS permettra également de vous transmettre directement les messages de vigilance de la Police municipale, sans démarche particulière de votre part.

J'ai également décidé de créer, en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie, un fonds d'aide exceptionnel à la sécurisation des commerces. Dès son adoption par le Conseil municipal du 19 novembre prochain, ce dispositif permettra de prendre en charge 50 % des dépenses engagées, dans la limite de 5 000 € par commerce. Vous pourrez engager ces dépenses dès aujourd'hui et en avancer le montant d'ici là.

Pour toute question ou demande d'accompagnement, vous pouvez contacter les services au 04 93 13 73 00 ou à l'adresse developpementcommerce@cote-azur.cci.fr.

Je refuse que la violence et la peur s'installent dans nos rues. Je refuse que des commerçants soient contraints de baisser leur rideau par crainte des casseurs. Je refuse que ceux qui travaillent, entreprennent et font vivre notre ville subissent les agissements d'une minorité violente.

Vous devez pouvoir exercer votre activité, accueillir vos clients et faire vivre vos commerces en toute sécurité.

Sur ce sujet, ma détermination est totale : aucune complaisance envers les casseurs, aucune résignation face aux violences et un soutien sans faille à nos commerçants.

Soyez assuré de notre totale mobilisation pour vous accompagner et vous protéger.

Bien cordialement

Eric CIOTTI
Président de la Métropole
Nice Côte d'Azur